2016

L'ÂGE *de* L'AUTONOMIE

OCIRP
unis par excellence

DES OUTILS POUR DURER

La génération qui avait 20 ans en 68 a 68 ans en 2016. Elle avait rêvé de révolution, elle en vit une, à présent : la révolution de l'âge. Le papy-boom l'emporte sur le baby-boom et la Silver Économie passionne les post-ados qui créent des start-up. Être vieux, c'est in.

Vivre vieux, c'est d'abord pouvoir rester autonome. Enfin… le plus longtemps possible. Et lorsqu'on ne peut plus – ou qu'on le peut moins –, c'est pouvoir se faire aider. Par des proches ou des moins proches. Parce que la vie vaut la peine d'être vécue jusqu'au bout, et que ce serait dommage de rater le dernier épisode.

C'est à cela, que le vieillissement de la population entraîne à réfléchir, à cette force de vie qui nous anime tous. À cette solidarité nécessaire et si mal reconnue. C'est de cela, que traite le débat sur l'autonomie de l'OCIRP. Un débat indispensable et un enjeu national.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a été votée et plusieurs amendements soutenus par l'OCIRP ont été adoptés. Cette prise de conscience nationale nous invite à aller plus loin.

Comment faire plus ? Comment faire mieux ? Comment aider les aidants ? C'est le thème du 8e Débat Autonomie de l'OCIRP.

Le document que vous tenez entre les mains propose des outils pour mieux comprendre le présent et préparer ensemble l'avenir. Des données chiffrées. Des faits établis. Les résultats et conclusions du Baromètre Autonomie OCIRP – France Info – Le Monde 2015.

Ces outils sont utiles à notre réflexion collective. Mais ils ne peuvent en aucun cas remplacer votre perception, votre expérience, votre connaissance du sujet, que nous vous invitons à partager. Pour agir en conscience et avancer en confiance.

La FRANCE *face à* SON ÂGE

LE BAROMÈTRE AUTONOMIE OCIRP

BAROMÈTRE AUTONOMIE OCIRP – FRANCE INFO – LE MONDE 2015

Baromètre 2015 : études réalisées du 28 septembre au 27 novembre 2015.
Enquêtes réalisées par MOLITOR CONSULT.

Quelle est l'opinion des Français face à la perte d'autonomie ?

Le sujet est jugé très important mais suscite des interrogations. Les Français, vous, nous, ne sont pas exempts de paradoxes et d'inquiétudes sur un thème souvent difficile à aborder. Leur regard évolue au fil du temps. Leurs attentes nous interpellent, parce qu'elles révèlent une réalité vécue, une solidarité spontanée.

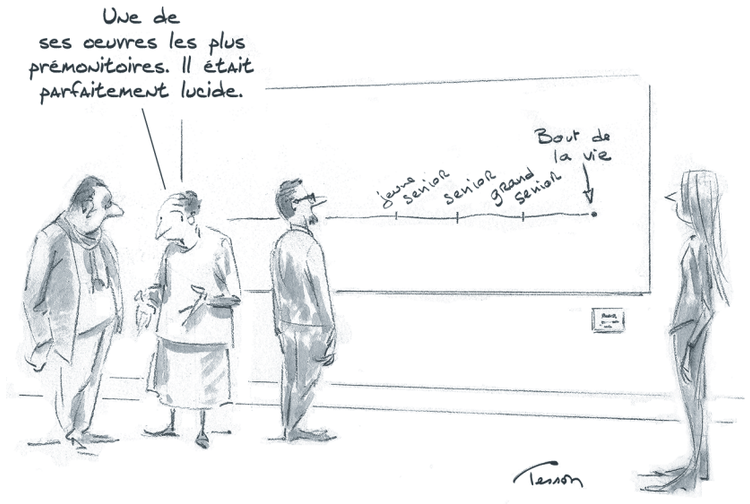

LE BAROMÈTRE OCIRP

Autonomie 2015

L'ESSENTIEL

Un baromètre ne fait pas le beau temps. Mais il peut le prévoir.
Année après année, le Baromètre Autonomie OCIRP – France Info – Le Monde enregistre la prise de conscience, l'attitude, les comportements des Français face au vieillissement et au problème de l'autonomie. À l'époque où le premier Baromètre OCIRP avait été publié, les politiques publiques avaient pris du retard dans ce domaine, retard qu'elles s'appliquent désormais à combler.
Par voie de conséquence, les résultats de l'année 2015 portent la marque de cette volonté, enregistrent des progrès en termes de prise de conscience et de besoins exprimés. Ce qui est logique, après tout : les Français, à mesure qu'ils avancent en âge, gagnent en maturité. Constatez-le vous-même.

LES FRANÇAIS CONSCIENTS DE L'ENJEU

78,6%
des personnes interrogées considèrent que la perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet primordial ou important

Le paradoxe des Français

78,3%
des personnes interrogées pensent qu'il faut se prémunir

74,2%
disent ne pas être couverts financièrement contre la perte d'autonomie

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Le maintien à domicile plébiscité à

77%

mais la famille ne peut agir seule

50%
pensent que la famille peut aider au quotidien

LES FRANÇAIS ET L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Pour un financement mixte

60,3%
penchent pour un financement associant solidarité nationale et assurance complémentaire

L'assurance perte d'autonomie

61,1%
des Français y voient une solution

L'entreprise a un rôle à jouer

La solution collective (entreprise) est privilégiée par rapport à la solution individuelle pour

67,4%

76,7%
pensent qu'une cotisation de 1 €/jour à partir de 40 ans pour se prémunir est acceptable

CE QU'ATTENDENT LES FRANÇAIS

61%
sont favorables à un renforcement des droits des proches aidants

64,1%
souhaitent une réforme de la prise en charge en établissement

84,2%
estiment qu'une réforme assurant un financement pérenne de ce risque est nécessaire avant 2022

LA CONNAISSANCE DES FRANÇAIS

CONNAISSEZ-VOUS LE COÛT MENSUEL MOYEN DÉPENSÉ PAR UNE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE ?

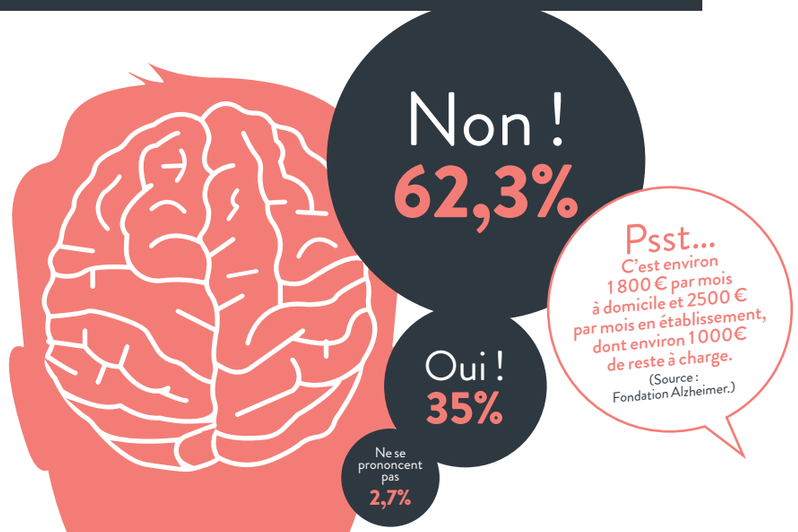

Les Français restent mal informés sur le coût réel de la perte d'autonomie, en dépit des débats publics de ces dernières années, même si leur connaissance du sujet progresse lentement, depuis 2012. Encore faut-il préciser que les répondants qui pensent connaître le coût de la perte d'autonomie le sous-estiment fréquemment. Il est vrai que les modalités de financement sont complexes et que le coût de la perte d'autonomie est peu lisible et variable sur le territoire. En tout état de cause, les Français semblent peu préparés à la hausse de la charge pesant sur les familles en cas de perte d'autonomie. L'information sur le coût réel et sur le reste à charge doit être développée.

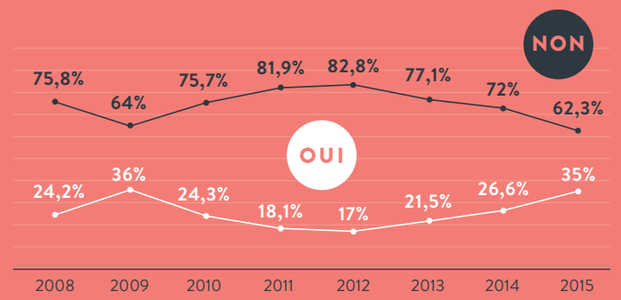

LE PARADOXE DES FRANÇAIS

SELON VOUS, FAUT-IL SE PRÉMUNIR FINANCIÈREMENT CONTRE CE RISQUE ?

OUI
78,3%

NON
10,4%

NE SE PRONONCENT PAS
11,3%

Le paradoxe est constant depuis 2010 : toutes les catégories interrogées sont conscientes du risque, mais reconnaissent qu'elles n'agissent pas pour se prémunir financièrement. Outre les questions de coût, ce blocage est probablement à rapprocher de la peur du vieillissement et de la perte d'autonomie. Le tabou ou le déni restent puissants en dépit des débats et du lancement de thèmes positifs comme le bien vieillir et la Silver Économie. D'autres facteurs expliquent ce paradoxe, comme le caractère lointain du risque ou la complexité des contrats. Toutefois, ce blocage peut aussi s'analyser en termes de potentiel, comme l'indiquent les réponses sur le financement.

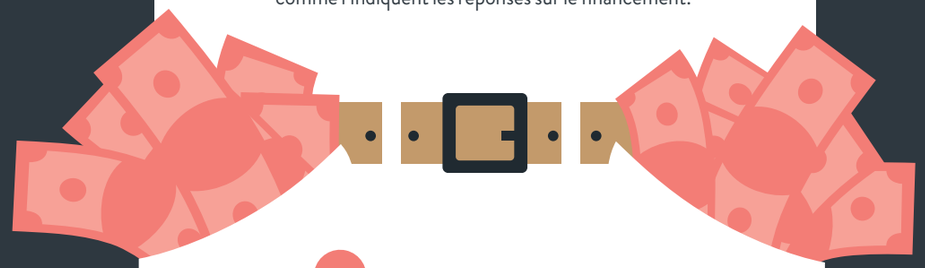

ET VOUS, PENSEZ-VOUS ÊTRE PRÉMUNI ?

NON
74,2%

(question posée uniquement aux particuliers et salariés)

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

SI VOUS AVIEZ UNE PERSONNE ADULTE PROCHE (PARENTS/FRATRIES/ENFANTS) EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE, COMMENT POURRAIT-ELLE ÊTRE AIDÉE ?

Le maintien à domicile est, depuis 2007, plébiscité par environ 80 % des Français lorsqu'il s'agit d'envisager l'aide à apporter à un proche. Il s'agit d'une tendance lourde du Baromètre Autonomie OCIRP, confirmée en 2015. Cette préférence existe chez toutes les populations interrogées. Le soutien au domicile est une dimension essentielle du bien vieillir. Il est lié à l'aide aux aidants, au développement de l'aide professionnelle à domicile, à l'adaptation des logements et à la diffusion des usages des objets connectés. Il est à noter que l'aide financière est plus importante pour les Français que le placement en établissement spécialisé. Pourtant, le maintien à domicile n'est pas toujours possible, ni souhaitable.

77%

EN FAVORISANT SON MAINTIEN À DOMICILE

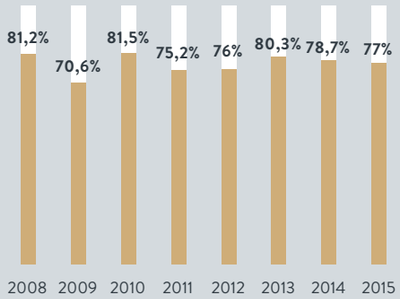

9,9%

EN FAVORISANT SON PLACEMENT EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

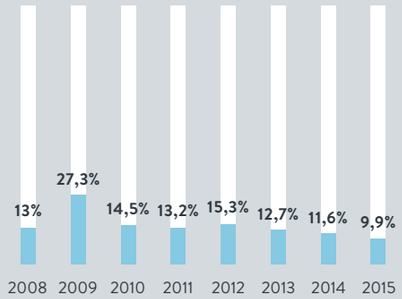

11,2%

EN L'AIDANT FINANCIÈREMENT

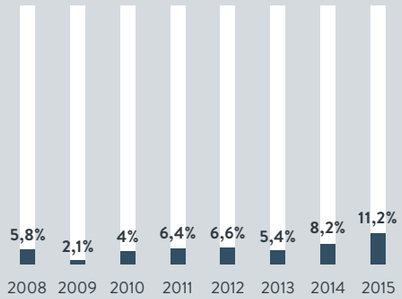

1,9%

NE SE PRONONCENT PAS

LE RÔLE DE LA FAMILLE : JUSQU'OÙ ?

PENSEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE QUE LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE SOIENT AIDÉES AU QUOTIDIEN PAR LEUR FAMILLE ?

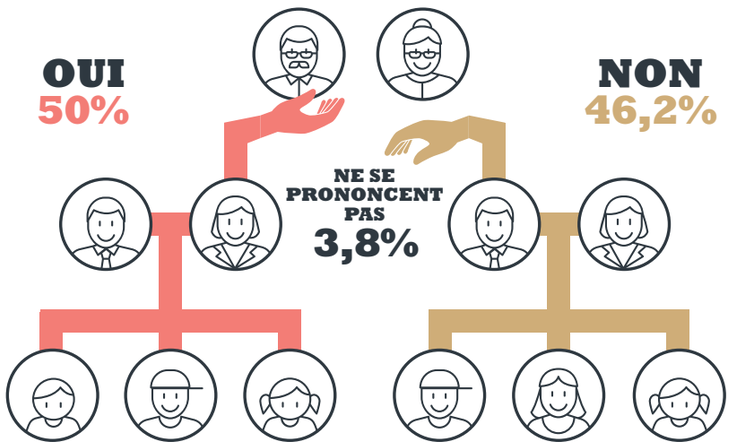

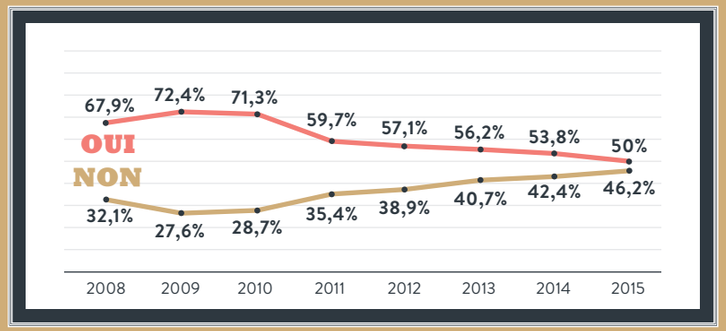

Le Baromètre OCIRP 2015 confirme une opinion très partagée sur la possibilité, pour la famille, d'aider au quotidien les personnes en perte d'autonomie. Seulement la moitié des Français pensent que c'est possible, et ce chiffre est en diminution constante depuis 2009. Nous sommes en présence d'une prise de conscience claire de la réalité des charges pesant sur les proches aidants, en termes financiers, mais aussi en termes de temps, de stress, de pression psychologique et physique, ou encore concernant la difficulté à concilier le rôle d'aidant avec la vie professionnelle et personnelle. **La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement** apporte une première réponse à ces problématiques en renforçant les droits des proches aidants, notamment en leur accordant un droit au répit (certes limité) et un congé non-rémunéré. D'autres avancées seront sans doute nécessaires, car si les besoins des personnes en perte d'autonomie vont augmenter, la disponibilité des proches aidants risque de se réduire, à l'avenir.

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

SELON VOUS, COMMENT CE RISQUE DOIT-IL ÊTRE FINANCÉ, À L'AVENIR ?

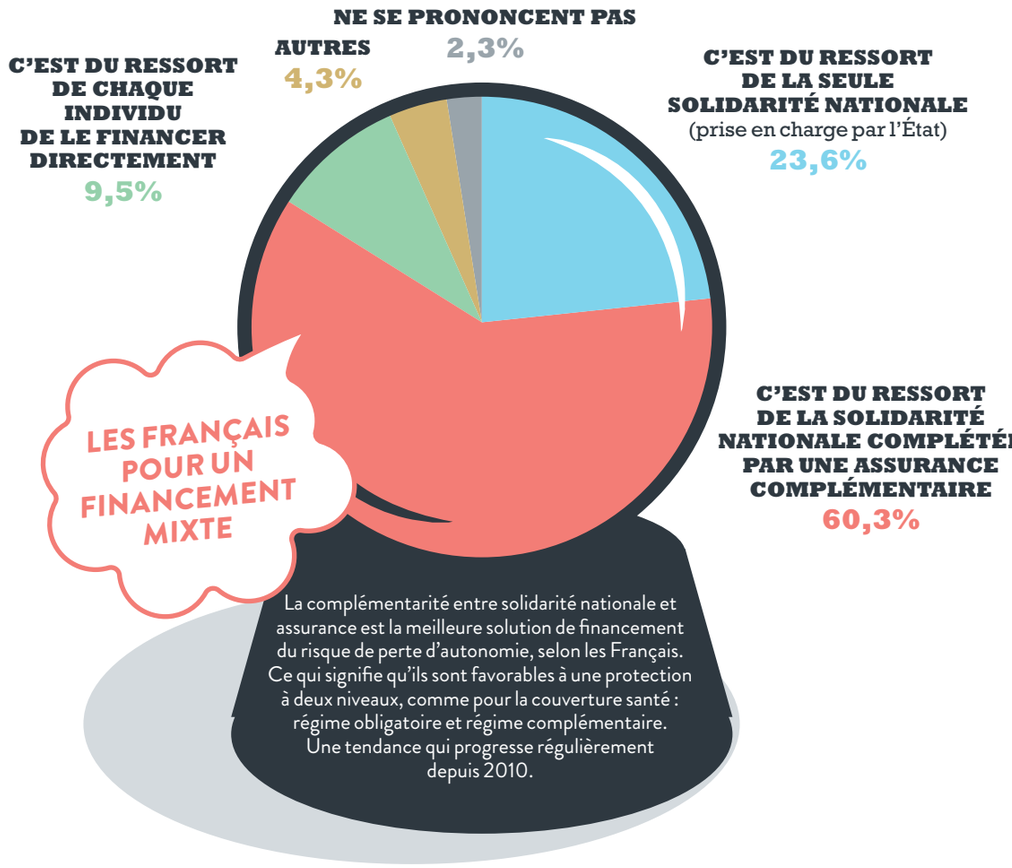

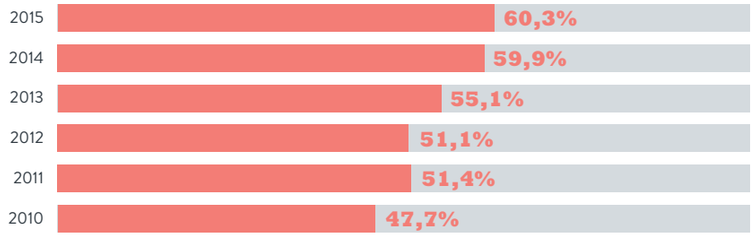

L'ASSURANCE PERTE D'AUTONOMIE PERÇUE COMME UNE SOLUTION

PENSEZ-VOUS QUE L'ASSURANCE AUTONOMIE EST, POUR VOUS, UNE SOLUTION POUR VOUS COUVRIR FINANCIÈREMENT CONTRE CE RISQUE ?

(question posée uniquement aux particuliers et salariés)

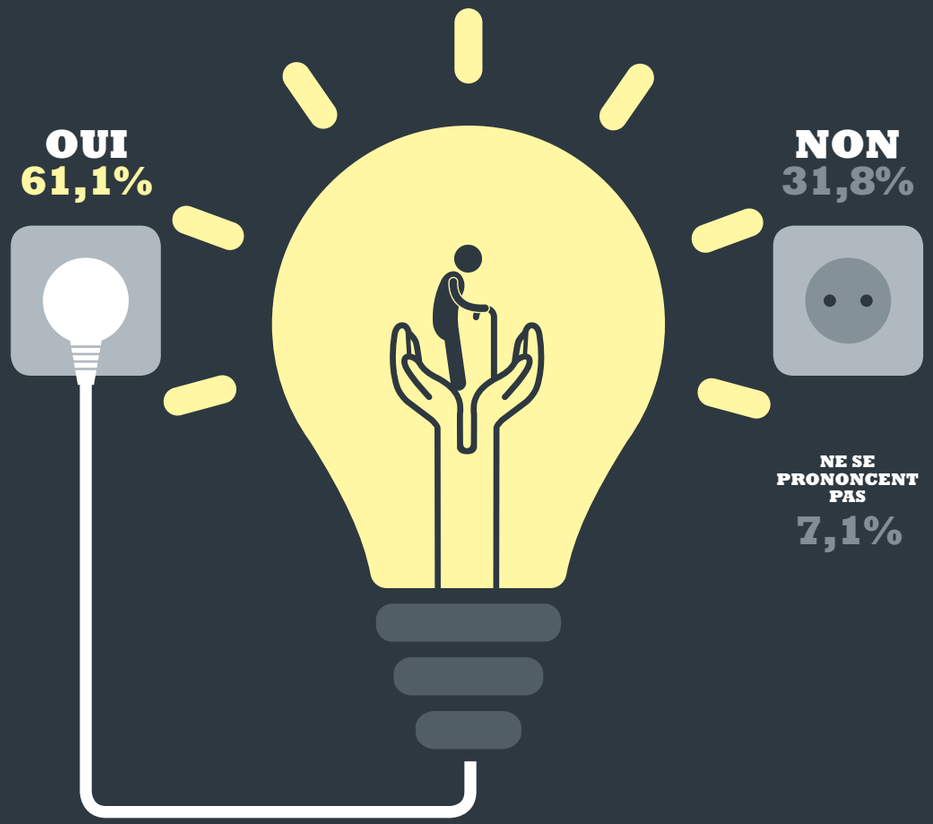

L'assurance autonomie reste perçue comme une bonne solution pour se couvrir financièrement contre le risque de perte d'autonomie par près des deux tiers des salariés et particuliers interrogés. Une tendance qui se maintient depuis 2010.

L'ASSURANCE COLLECTIVE PRIVILÉGIÉE

PENSEZ-VOUS QUE LA PERTE D'AUTONOMIE DOIT TROUVER UNE RÉPONSE SOUS LA FORME D'UNE ASSURANCE COLLECTIVE (ENTREPRISE) OU INDIVIDUELLE ?

(question posée aux salariés, aux DRH et aux délégués syndicaux)

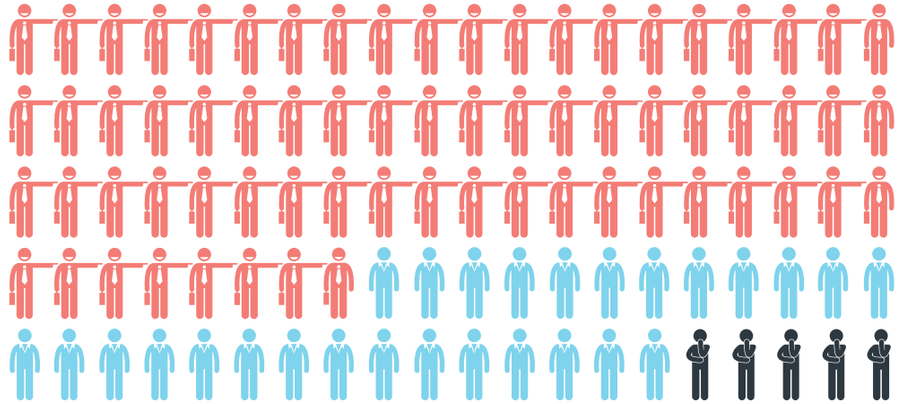

COLLECTIVE 67,4% **INDIVIDUELLE 27,4%** **NE SE PRONONCENT PAS 5,2%**

Depuis le premier Baromètre, en 2007, le contrat collectif maintient un net avantage sur le contrat individuel dans l'esprit des Français.

Depuis 2012, les baromètres enregistrent un regain d'appétence pour ce type de contrat. En 2015, le contrat collectif est, ainsi, approuvé par près de 68 % des salariés, directeurs des ressources humaines et délégués syndicaux interrogés. Depuis 2014, les DRH y sont également favorables, même s'ils sont moins enthousiastes que les salariés et, surtout, que les délégués syndicaux.

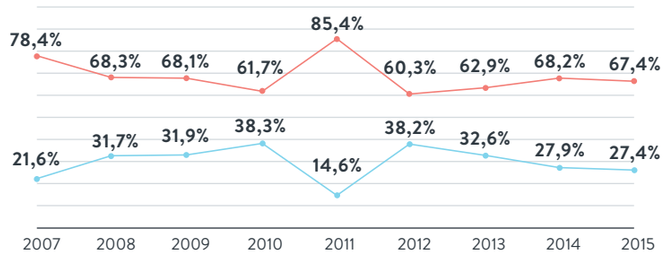

LE RÔLE DES BRANCHES NETTEMENT APPROUVÉ POUR PRENDRE EN CHARGE LA PERTE D'AUTONOMIE

SELON VOUS, UNE BRANCHE PROFESSIONNELLE A-T-ELLE UN RÔLE À JOUER SUR LE SUJET DE LA PERTE D'AUTONOMIE ?

(question posée aux délégués syndicaux et aux DRH)

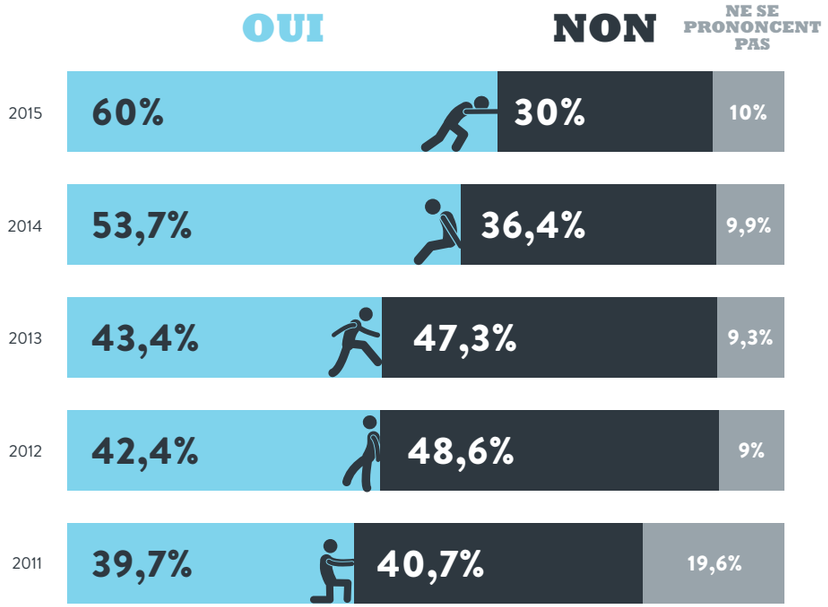

Depuis 2011, la perception du rôle de la branche professionnelle par les délégués syndicaux et les directeurs des ressources humaines a changé. En 2015, ils sont 60% à approuver son rôle, la bascule ayant eu lieu en 2014. L'évolution en faveur de la branche est probablement liée à la prise de conscience des vertus de la mutualisation, que la branche autorise en matière de prévoyance. Elle confirme le regain actuel en faveur de l'assurance collective, mesuré par le Baromètre Autonomie OCIRP depuis 2012.

1€ PAR JOUR
LES FRANÇAIS SONT D'ACCORD

CE MONTANT DE 1€ PAR JOUR VOUS PARAÎT-IL :

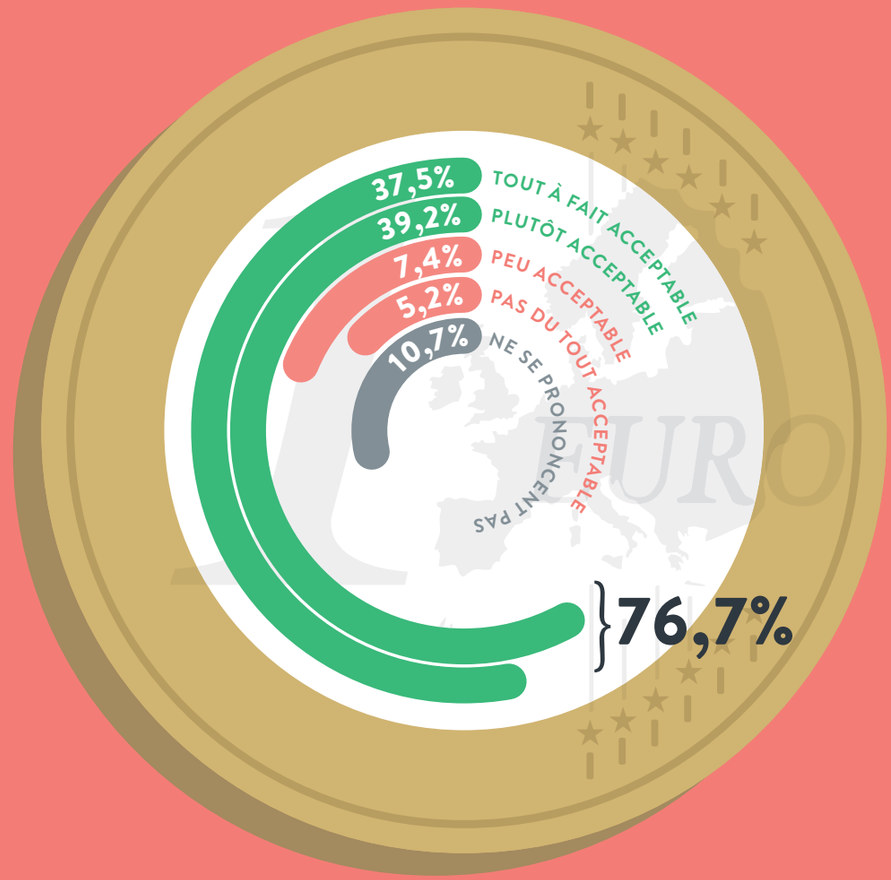

Dans le cadre d'un contrat d'assurance autonomie, une cotisation de 1 € par jour à partir de l'âge de 40 ans permet de percevoir une rente mensuelle supérieure à 900 € par mois, correspondant environ au reste à charge moyen, en cas de perte d'autonomie à l'âge de 80 ans[1].

(1) Source : garantie OCIRP Dépendance (contrat individuel ou contrat collectif sous réserve que ce dernier ait fait l'objet d'un maintien de la garantie à titre individuel : droit de suite). Rente versée à 100% pour les niveaux de dépendance GIR 1 et 2 et à 50% pour le GIR3.

CE QU'ATTENDENT LES FRANÇAIS

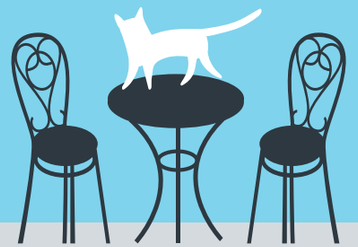

RENFORCER LES DROITS DES AIDANTS

Êtes-vous favorable à un renforcement, à l'avenir, des droits des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ?

Dans le Baromètre 2014, les Français approuvaient les dispositions sur les proches aidants de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Ils confirment, cette année, leur sensibilité à la situation des aidants et leur volonté d'aller plus loin.

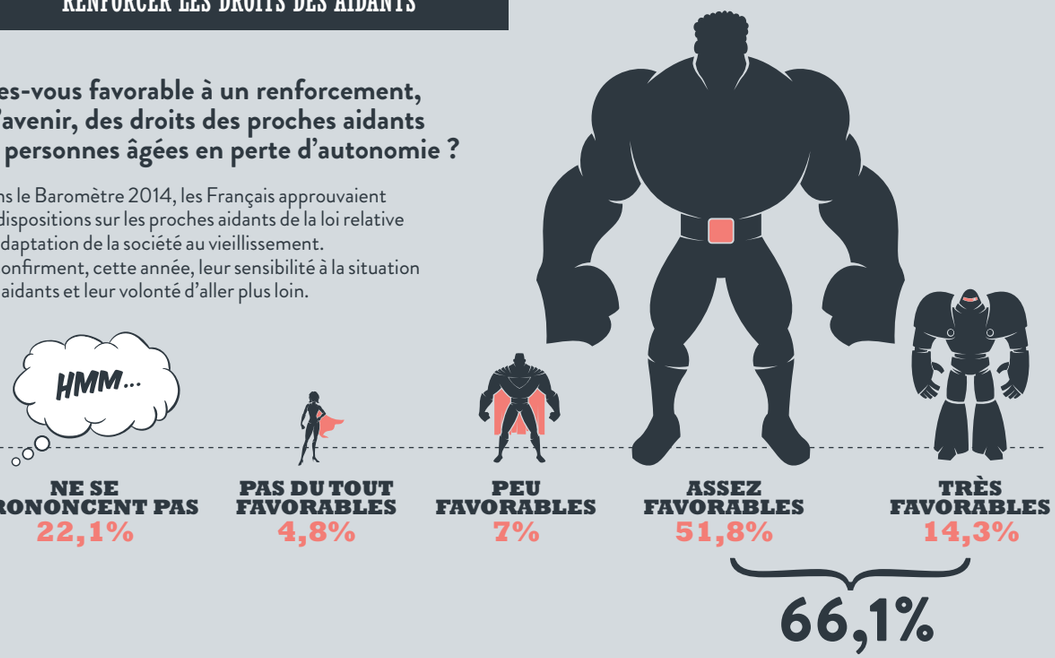

UN FINANCEMENT PÉRENNE DU RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE AVANT 2022

Les pouvoirs publics ont annoncé, à plusieurs reprises, la création d'un système de financement durable de la perte d'autonomie. Cette réforme vous paraît-elle nécessaire ?

Aujourd'hui, le financement pérenne de la perte d'autonomie n'est pas assuré. Malgré les difficultés liées à la crise économique et à l'état des finances publiques et des comptes sociaux, 84,2% des Français estiment qu'une réforme permettant un financement durable de la perte d'autonomie est nécessaire avant 2022. Plusieurs solutions envisageables, pour assurer le financement du risque, ont été soumises aux Français.

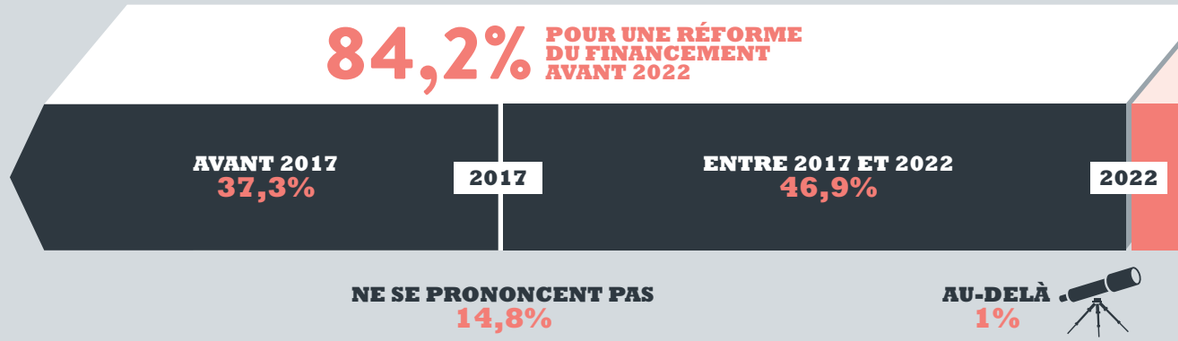

UNE RÉFORME DE LA PRISE EN CHARGE EN ÉTABLISSEMENT

Une réforme réduisant le montant financier restant à la charge des familles en cas d'entrée en établissement (EHPAD) vous paraît-elle :

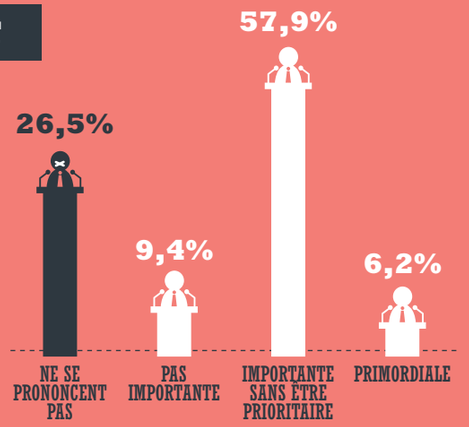

64,1%
LA TROUVENT IMPORTANTE OU PRIMORDIALE

64,1 % des Français sont favorable à une réforme permettant de réduire le reste à charge en établissement. Cette réforme, qui était le deuxième pilier annoncé à l'origine par Madame Michèle Delaunay, après la baisse du reste à charge à domicile, a été repoussée en raison de son coût (évalué à au moins 1,5 milliard d'euros par an). Toutefois, le Gouvernement pilote un groupe de travail pour clarifier la tarification et définir des « prestations socles ». Les Français sont, aujourd'hui, probablement un peu mieux informés du coût important de cette prise en charge. Au-delà de la simplification de la tarification, cette réforme, qui ne figure donc pas dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, est souhaitée par les Français.

LA SILVER ÉCONOMIE MIEUX PERÇUE

UNE PLUS GRANDE NOTORIÉTÉ

Avez-vous connaissance de ce que l'on nomme désormais « la Silver Économie » (économie du vieillissement) ?

	2014	2015
OUI	46,6%	51,8%
NON	34,1%	32,4%
NE SE PRONONCENT PAS	19,3%	15,8%

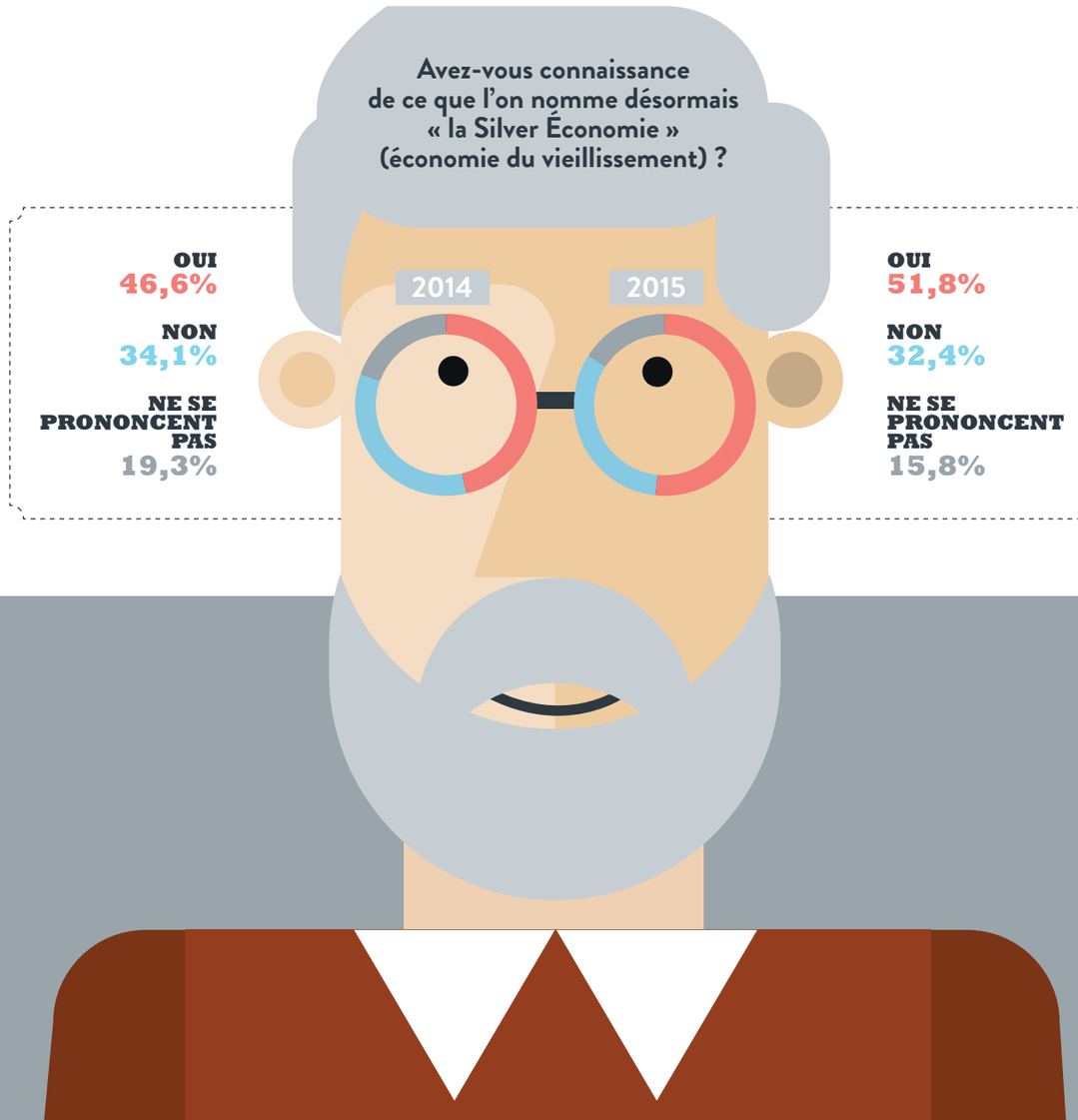

UN ENGOUEMENT ACCRU POUR LES OBJETS CONNECTÉS

Pensez-vous que les objets connectés (bornes d'appel, détecteurs de chute, de flammes ou de gaz reliés aux secours, piluliers connectés, robots, domotique, télémédecine, etc.) seront demain des outils pertinents pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ?

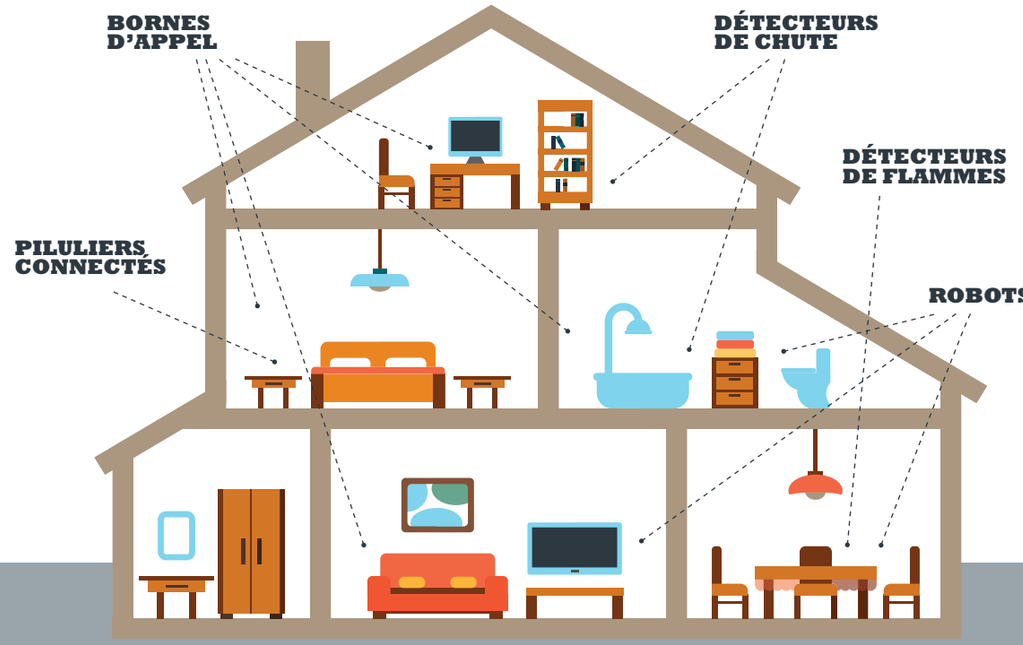

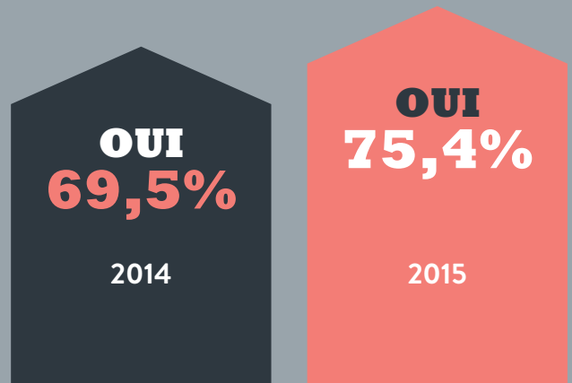

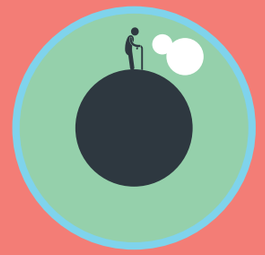

Focus 2015

FINANCEMENT AIDANTS CONTRATS

QUELS FINANCEMENTS ?

Propositions pour le financement de la perte d'autonomie

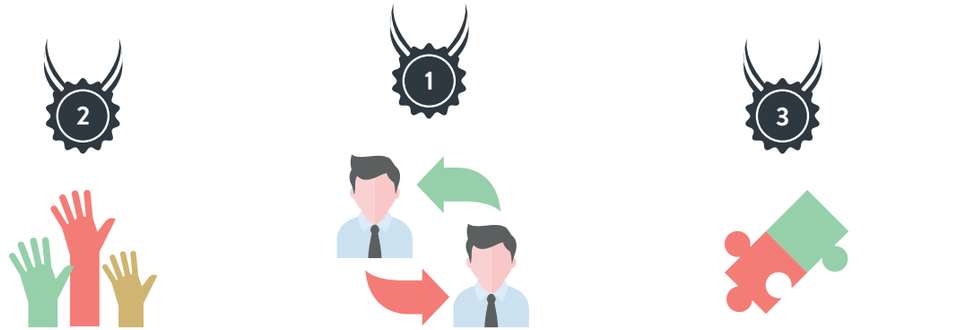

QUELS SOUTIENS POUR LES AIDANTS ?

Concernant le congé de proche aidant créé par la loi, y êtes-vous :

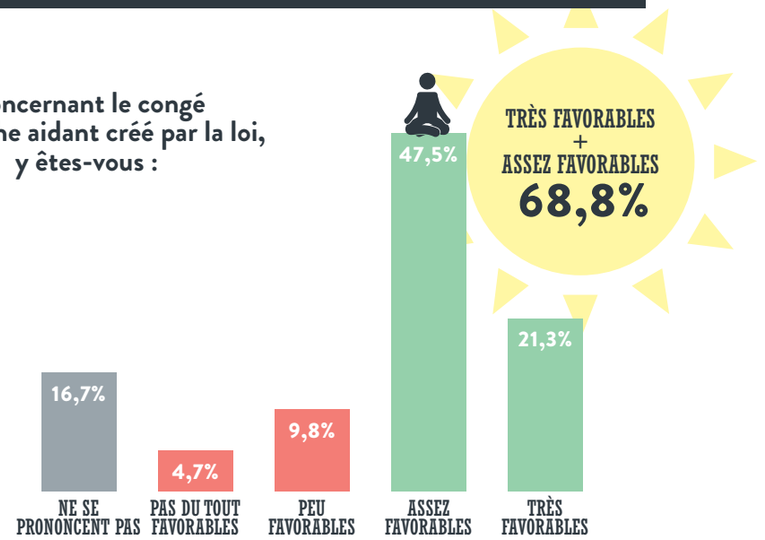

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui entre en vigueur en 2016, crée un « congé de proche aidant ». Ouvert aux aidants de personnes âgées en perte d'autonomie, qu'elles soient à domicile, en établissement ou chez un tiers, et non-rémunéré, ce congé peut être fractionné et transformé en périodes d'activité à temps partiel et, dans certains cas, pris en une seule fois.

QUELS DROITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROCHES AIDANTS ?

LES AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES
75,6%

LE MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX
81,8%

LE RENFORCEMENT DE L'AIDE AU RÉPIT
72,5%

Pour les Français, les solutions favorisant la continuité des droits sociaux, la souplesse des horaires et l'aide au répit sont à privilégier pour soutenir les aidants. Ces propositions arrivent nettement devant d'autres options plus coûteuses, qui entraînent des charges nouvelles, comme la création d'une prestation spécifique ou de congés rémunérés – qui recueillent moins de 40% d'opinions favorables.

DES CONTRATS D'ASSURANCE AUTONOMIE LABELLISÉS ?

Une labellisation (certification) officielle (définie par la loi) de ces contrats – pour garantir leur lisibilité, un bon niveau de protection et une harmonisation avec les aides publiques – vous semble-t-elle souhaitable ?

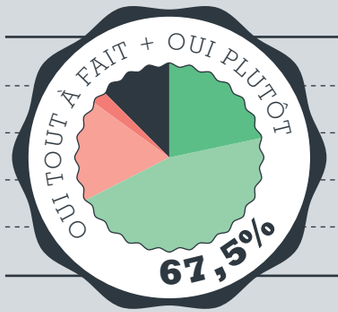

OUI TOUT À FAIT	21,8%
OUI PLUTÔT	45,7%
NON PAS TROP	17,5%
NON PAS DU TOUT	2,5%
NE SE PRONONCENT PAS	12,5%

Les deux tiers des Français sont favorables à une garantie étatique profitant à certains contrats d'assurance autonomie. Cette disposition favorable plaide pour le lancement de la concertation en vue de la définition d'un cahier des charges, prévue à l'article 2 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (rapport annexé).

POUR DES INCITATIONS FISCALES AUX CONTRATS LABELLISÉS

Pour ces contrats labellisés, seriez-vous favorable à des incitations fiscales ?

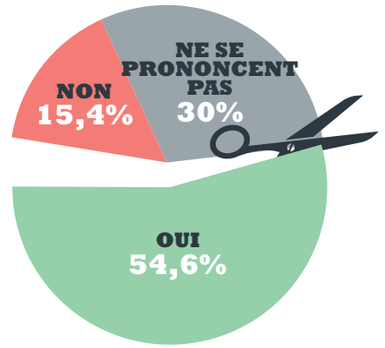

Une majorité de personnes interrogées se prononcent en faveur d'incitations fiscales. C'est l'orientation envisagée par le Gouvernement en faveur des contrats d'assurance autonomie les plus protecteurs, dans une logique de conditionnalité, dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale.

BAROMÈTRES AUTONOMIE

OCIRP unis par excellence — linfo — Le Monde

Méthodologie

Quatre populations sont interrogées selon la méthodologie suivante.

Salariés : études sur cette cible depuis 2012. Questionnaire en ligne (questions ouvertes et fermées) ; échantillon de 300 personnes composé à parité de femmes et d'hommes, de cadres et non-cadres, répartis en proportions égales entre entreprises de – de 200, de 200 à 500 et de + de 500 salariés.

Délégués syndicaux : études sur cette cible depuis 2010. Enquêtes administrées par téléphone (questions ouvertes et fermées) auprès d'un échantillon de 150 délégués syndicaux (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO : 20% de l'échantillon pour chaque syndicat de salariés), également répartis entre entreprises de – de 200, 200 à 500 et + de 500 salariés.

Particuliers : études sur cette cible depuis 2008. Questionnaire en ligne (questions ouvertes et fermées) auprès d'un échantillon de 1007 personnes âgées de 40 à 65 ans : parité femmes/hommes et actifs/inactifs ; proportions égales de ruraux, d'urbains et de semi-ruraux ; répartition égale entre quatre tranches d'âge : 40-45 ans, 46-50 ans, 51-60 ans et 61-65 ans.

DRH : études sur cette cible depuis 2007. Enquêtes administrées par téléphone (questions ouvertes et fermées) auprès d'un échantillon de 150 DRH (50 DRH en 2007), également répartis entre entreprises de – de 200, de 200 à 500 et de + de 500 salariés.

Baromètre 2015 : études réalisées du 28 septembre au 27 novembre 2015, par MOLITOR CONSULT.

MOLITOR CONSULT

Le

TEMPS

des

AIDANT-E-S

COMMENT LES AIDER À MIEUX AIDER

Ils sont partout. Ils vivent dans le flou.
À leur sujet, les définitions ne manquent pas : aidant familial, familier, naturel, informel, proche aidant. Tout en les admirant, on les traite de tous les noms. Cela n'altère pas leur volonté d'aider, au risque d'y laisser leurs forces et leur santé mentale.
Quelque chose, cependant, manque à leur mission, en France comme en Europe : les moyens de la remplir. En termes financiers, en termes de temps. En termes d'aide, tout simplement. Il est temps d'aider les aidants.

AIDANTS
par définition

Toutes les définitions, nationales, européennes, internationales cherchent à cerner le rôle de l'aidant (soins, aide pour les actes de la vie quotidienne, démarches, activités domestiques, soutien psychologique…) et ont en commun le caractère non-professionnel de l'aide et sa régularité dans une situation de perte d'autonomie ou de handicap d'un proche.

DÉFINITION DE L'OCDE

« Individus qui dispensent, chez eux ou à l'extérieur, des soins quotidiens ou hebdomadaires aux membres de leur famille, à leurs amis ou aux membres de leur réseau de relations qui nécessitent une aide dans les activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) et les activités instrumentales de la vie quotidienne… »

FRANCE
LOI RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE DÉCEMBRE 2015, ARTICLE 35

« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non-professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

DÉFINITION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AIDANT FAMILIAL (2007), PROMUE PAR LA CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'UNION EUROPÉENNE (COFACE)

« La personne non-professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes (…). »

QUI SONT LES AIDANTS ?

DANS L'OCDE

14,7 %
des + de 50 ans déclarent être aidants informels

(Source : estimations OCDE, 2013 ou année la + proche in *Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE*.)

4,3 MILLIONS D'AIDANTS
auprès d'une personne âgée de 60 ans ou +

(Source : DREES, 2012.)

L'ÂGE MOYEN DES AIDANTS : 52 ANS

(Source : *Mémo de la CNSA*, juin 2015.)

LES TROIS MOTIVATIONS PRINCIPALES DES AIDANTS

75%
LES LIENS AFFECTIFS

55%
LES VALEURS

48%
LE SENS DU DEVOIR

(Source : *Mémo de la CNSA*, juin 2015.)

47%
DES AIDANTS
exercent une activité professionnelle

83%
DES AIDANTS
sont des membres de la famille

44% un conjoint
13% un parent
12% un enfant

LES AIDANTS SONT D'ABORD DES AIDANTES

DANS L'OCDE

Les femmes représentent **61,9%** des aidants informels de + de 50 ans (70% en Slovénie et 55% en Suède)

(Source : *Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE*.)

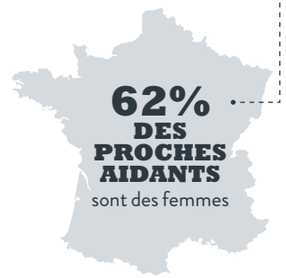

62% DES PROCHES AIDANTS sont des femmes

(Ministère des Affaires sociales, 2015.)

LA CHARGE PESANT SUR LES AIDANTS

DANS L'OCDE

« Dans les pays de l'OCDE, la famille et les amis constituent la source de soins la plus importante pour les personnes qui nécessitent des soins de longue durée. »

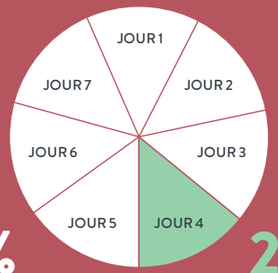

74%
DES AIDANTS
informels
dispensent des
soins quotidiens

26%
DES AIDANTS
informels
dispensent des
soins hebdomadaires

« Dans les pays qui se sont dotés de vastes systèmes publics de soins de longue durée (Pays-Bas, Suisse, pays nordiques), la famille et les amis assurent moins souvent une prise en charge intensive. »

(Source : « Aidants informels » in *Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE*.)

L'AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

48%
AIDE QUI REPOSE SUR LE(S) SEUL(S) AIDANT(S)

32%
AIDE MIXTE

20%
AIDE PROFESSIONNELLE

(Source : DREES, citée par *Alternatives économiques* : Les chiffres de l'économie 2015.)

AIDANT : UNE ACTIVITÉ À HAUTS RISQUES

LES RISQUES POUR LA SANTÉ

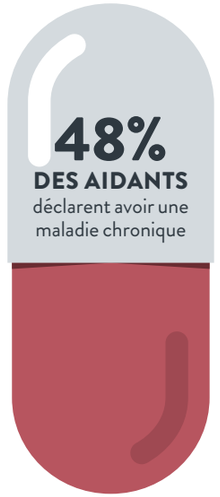

48%
DES AIDANTS
déclarent avoir une
maladie chronique

(Source : Association française des aidants.)

1 AIDANT SUR 3
meurt avant son proche
aidé de 60 ans ou +

(Source : AgeVillagePro.com, « Dans un monde parfait, texte d'une aidante », 05/11/15.)

Les aidants sont exposés
à un risque de surmortalité
DE 60% DANS LES 3 ANS
qui suivent le début
de la maladie de leur proche.

(Source : Aider un proche à domicile, la charge ressentie – DRESS ; *Études et Résultats*, n° 799, 02/2012.)

DANS L'OCDE

les aidants informels sont exposés
à des risques de santé, notamment mentale,
AVEC DES PROBLÈMES SUPÉRIEURS DE 20% PAR RAPPORT AUX NON-AIDANTS.

(Source : Besoin d'aide ? : la prestation de services et le financement de la dépendance – OCDE, 2011.)

DU STRESS À L'ÉPUISEMENT : LE BLUES DES AIDANTS

Stress, isolement social, fatigue peuvent entraîner un épuisement de l'aidant préjudiciable à sa santé, mais aussi à la qualité de sa relation avec le proche aidé.

(Source : Accompagner les proches aidants, ces acteurs « invisibles » ; rapport CNSA 2011.)

83%
déclarant ressentir
une charge lourde
éprouvent un
sentiment de solitude

75%
se sentent
anxieux, stressés
ou surmenés

(Source : DRESS ; *Études et Résultats*, n° 799, 02/2012.)

LES RISQUES FINANCIERS ET PROFESSIONNELS

DANS L'OCDE

TROUVER UN EMPLOI EST PLUS DIFFICILE POUR LES PERSONNES AIDANTES.
Quant aux aidants actifs, ils sont plus souvent amenés à travailler moins, voire à temps partiel, et ainsi plus souvent confrontés à des problèmes financiers et à la pauvreté. La population s'occupant régulièrement d'une personne en perte d'autonomie privilégie le maintien à domicile pour des raisons financières.

(Source : Besoin d'aide ? : la prestation de services et le financement de la dépendance – OCDE, 2011.)

LE MANQUE À GAGNER ANNUEL LIÉ À LA SITUATION DES AIDANTS EST ESTIMÉ À ENVIRON
20% DE LEURS REVENUS

(Source : Alzheimer, rapport FMA 2011 ; « Le répit : des réponses pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et leurs aidants ».)

CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE D'AIDANT ET VIE PERSONNELLE

La situation d'aidant provoque un stress qui expose les salariés concernés à un risque psychosocial.

Voir : Aidants familiaux : guide à destination des entreprises – 2014 – ORSE et UNAF, avec le CIAAF, l'ANDRH, les confédérations syndicales et la CNSA.

2 AIDANTS SUR 3
ont l'impression que leur employeur ne prend pas en compte leur situation d'aidant.

(Source : Association française des aidants.)

UN AIDANT ACTIF S'ARRÊTE 16 JOURS
de plus qu'un collègue non-aidant. Les coûts cachés du présentéisme dit **« présent-absent »** sont supérieurs à ceux de l'absentéisme.

(Source : Compagnie Française des Aidants.)

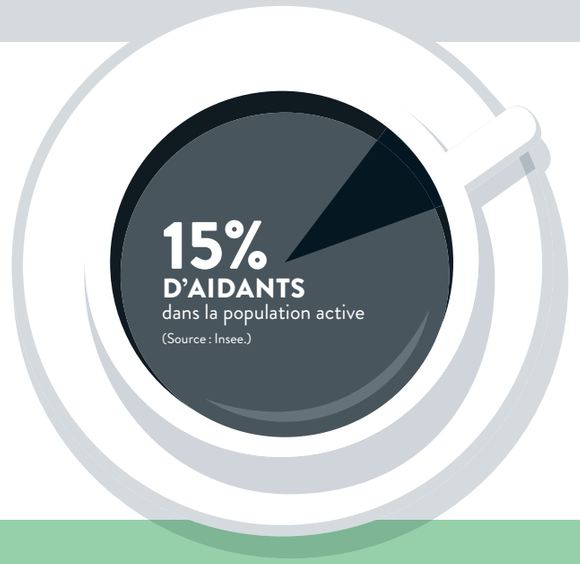

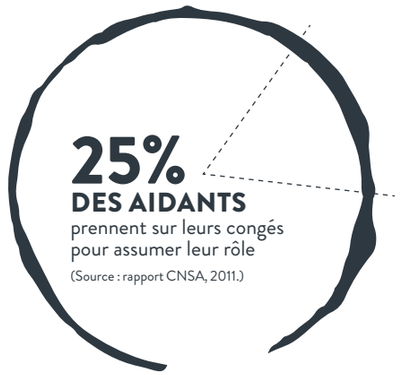

LA DISTANCE MOYENNE ENTRE UN AIDANT ET SON AIDÉ EST DE

226 KM

(Source : Compagnie Française des Aidants.)

64% DES AIDANTS

SOUHAITERAIENT UN AMÉNAGEMENT DE LEUR TEMPS OU LIEU DE TRAVAIL POUR S'OCCUPER DE LEUR PROCHE PAR :

41%
UNE AMÉLIORATION DE LA RÉMUNÉRATION DU TEMPS PARTIEL

37%
UN AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL

23%
LE DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

(Source : « Prévention, aidants, coordination : comment passer du maintien au soutien à domicile des personnes âgées ? » – Cahier de recherche – Credoc, 12/2013.)

LE FAIT DE PARLER DE SA SITUATION D'AIDANT AU TRAVAIL APPARAÎT BÉNÉFIQUE À UNE MAJORITÉ D'AIDANTS

77%
ont le sentiment d'être soutenus par leurs collègues

63%
par leurs supérieurs hiérarchiques directs

55%
par la médecine du travail

53%
par les dirigeants de l'entreprise ou les ressources humaines

(Source : Alzheimer, rapport FMA 2011 – « Le répit : des réponses pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et leurs aidants.)

L'AIDE AUX AIDANTS

DANS L'OCDE

Des mesures ont été mises en place dans de nombreux pays de l'OCDE, telles que :

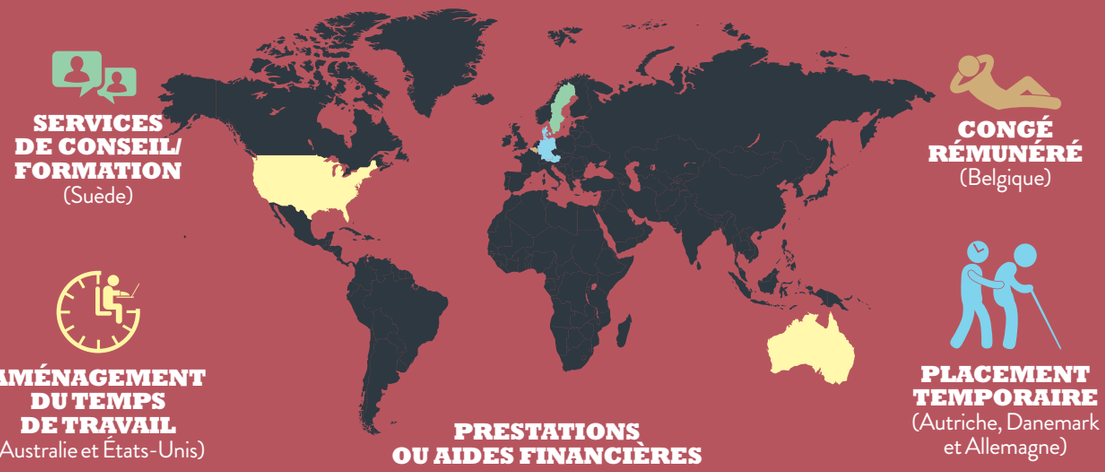

(Source : « Aidants informels » in *Panorama de la santé 2015 – Les indicateurs de l'OCDE.*)

EN ALLEMAGNE

L'ASSURANCE PERTE D'AUTONOMIE EST OBLIGATOIRE DEPUIS 1995
(possibilité de rémunérer les aidants.)

EN ESPAGNE

Depuis la loi sur la promotion de l'autonomie personnelle de 2006,
TROIS PRESTATIONS PUBLIQUES EXISTENT,
dont une est dédiée aux aidants non-professionnels.
(Source : Centre d'analyse stratégique, juillet 2010.)

EN ANGLETERRE

PRESTATIONS AUX AIDANTS VERSÉES PAR L'AIDE SOCIALE SOUS CONDITIONS,
dispositifs locaux et possibilité de cumuler les points de retraite.

EN FRANCE

LES AVANCÉES DE LA LOI ASV

DÉFINITION DU PROCHE AIDANT
(article 35 de la loi ASV)

DROIT AU RÉPIT ET DISPOSITIF D'URGENCE
78 M€ par an

Droit au répit dédié aux aidants de personnes en grande perte d'autonomie : enveloppe pouvant atteindre **500 € par an par aidé** pour financer ponctuellement un hébergement temporaire (jusqu'à une semaine), un accueil de jour (jusqu'à 15 jours), un renforcement de l'aide à domicile (jusqu'à 25 heures supplémentaires). Le montant de l'aide pourra être augmenté en cas de nécessité passagère ou en cas d'hospitalisation du proche aidant.

Dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant, au-delà des montants et des plafonds des plans d'aide.

LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT REMPLACE LE CONGÉ DE SOUTIEN FAMILIAL :
non-rémunéré, il est ouvert aux proches aidants de personnes résidant à domicile, en établissement ou chez un tiers. Il peut être fractionné, transformé en temps partiel et, dans certains cas, être pris immédiatement.

(Sources : loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 – secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.)

ET AUSSI…

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE
(pour les salariés dont un proche est en fin de vie).

L'ACTION DE LA CNSA
(soutien à la recherche et aux actions innovantes, mise en place d'un portail d'information et d'orientation, soutien aux plates-formes d'accompagnement et de répit)
ET CELLE DES CENTRES DE PRÉVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO…

L'ACTION AU QUOTIDIEN
des Conseils départementaux, des CCAS, des CLIC, des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, des professionnels de l'aide à domicile, des bénévoles.

LES TRÈS NOMBREUSES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET PRIVÉES
pour renforcer l'information, l'accompagnement, la formation, l'entraide et les liens collaboratifs entre proches aidants comme Aidant Attitude, Association française des aidants, Avec nos proches, Compagnie Française des Aidants, Famidac, Fédération nationale des aidants et accueillants familiaux, Fondation France Alzheimer, Una, Unaf, Respalif, Agevillage, les réseaux de soins, l'engagement des institutions de prévoyance et des mutuelles et de bien d'autres…

À noter : La Journée nationale des aidants a lieu chaque année le 6 octobre.

L'AVENIR *en* FACE

VIVRE LONGTEMPS COMME MODE DE VIE

L'espérance de vie est, en deux mots, une définition de l'optimisme. En s'allongeant, elle impose à notre société un devoir de solidarité renforcé, des financements inédits, une action publique exemplaire. Mais pas seulement. Avec l'avancée en âge s'ouvre un monde d'opportunités, se dessinent un modèle économique, de nouvelles inventions, de nouveaux services, se profile un nouveau type d'entreprises. Des start-up dédiées au maintien de l'autonomie ? Il s'en crée tous les jours ! Décidément, les seniors n'ont pas fini d'aider les juniors de moins de 60 ans, et réciproquement.

QUESTIONS *d'avenir*

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT
PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE, RÉVOLUTION DE L'ÂGE

- **Vivre plus longtemps en bonne santé, un enjeu de société**
- Deux fois plus de personnes en perte d'autonomie en 2060
- + de 85 ans : 1,4 million aujourd'hui 5 millions en 2060 (Insee)
- **Longévité : quelle espérance de vie en bonne santé ?**
- Plus de personnes âgées fragiles vivant à domicile
- Plus de prises en charge de maladies chroniques et de situations de dépendance

BESOINS DE FINANCEMENT

« Les besoins de financement du risque dépendance supérieurs à ceux du risque retraite après 2050. »

(Revue *Économie & Statistiques* n° 474 – 2014 – Insee)

- **Plus de 10 Md€ par an à l'horizon 2040**

(Groupe de travail ministériel sur la dépendance – R&B Partners, 2012.)

- **Quelle(s) solution(s) pour un financement pérenne de la perte d'autonomie ?**
- Financement solidaire, financement complémentaire
- Prévoyance
- Rôle des partenaires sociaux
- Examiner les différentes options de financement (assurance complémentaire, épargne, viager et viager intermédié, journée de solidarité, prélèvements…)

LE COÛT POUR LES FAMILLES

« Une augmentation des coûts à la charge des ménages à redouter. »

(Revue *Économie & Statistiques* n° 474 – 2014 – Insee)

- **Les dépenses des familles liées à la perte d'autonomie devraient plus que doubler entre 2011 et 2060** (DREES, 2014.)
- **Réduire le reste à charge en établissement**
- Transparence et réforme de la tarification
- Les dépenses d'hébergement pèsent sur les familles

MODERNISATION ET VALORISATION DES SERVICES À DOMICILE

- **Filière d'avenir**
- Développement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad)
- Renforcement de l'accompagnement à domicile avec la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Amélioration des rémunérations et conditions de travail
- Plan métier autonomie
- Professionnalisation, qualifications, diplômes

AIDANTS INCONNUS OU RECONNUS OU MÉCONNUS ?

- **Sauvegarder la santé et la vie sociale des aidants**
- **Multiplier les formules de répit**
- **Hébergements temporaires avec séjour de vacances pour l'aidant**
- **Moins d'aidants demain ?**
  « Une ressource en voie de raréfaction » (IRDES, 2012.) en raison des évolutions sociologiques
- **Quel « statut », quels droits demain ?** (maintien des droits sociaux, aménagement des horaires, renforcement des aides au répit, prestations monétaires, congés rémunérés)
- **Quel rôle pour les entreprises, les partenaires sociaux, les acteurs de la protection sociale ?** Aider les aidants sans les stigmatiser

« Auparavant, les aidants n'étaient pas reconnus dans le code de l'action sociale et des familles. Avec le présent texte, nous construisons, en quelque sorte, leurs droits. »

(Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Sénat – mars 2015.)

LIEUX DE VIE

- **Le logement, outil de prévention**
- Adapter et sécuriser les logements
- Favoriser l'accueil temporaire et l'accueil familial
- **Diversifier les solutions d'habitat**
- Résidences autonomie, petites unités de vie, maisons d'accueil rurales pour personnes âgées
- Résidences-services
- Forfait autonomie
- **Bien vieillir chez soi**
- Priorité au domicile
- Penser la maison de retraite médicalisée de demain
- Hospitalisation à domicile (HAD)

CONTRATS D'ASSURANCE AUTONOMIE

- **Une offre lisible et sûre**
- Quelle protection ?
- Quelle transparence ?
- Quelle régulation ?
- **Concertation avec les pouvoirs publics**
- Labellisation
- Incitation
- Approche collective et mutualisation
- Solidarité et marché
- **Haut degré de solidarité**
- Articulation APA
- Protection sociale complémentaire
- Mutualisation et prévoyance
- Rôle du collectif et de la branche
- Portabilité
- Action sociale et services
- Rôle des groupes de protection sociale et de la mutualité demain
- Rôle de care manager

UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION

- **Un changement de paradigme**
- Agir pour les personnes handicapées vieillissantes
- La prévention tout au long de la vie
- Préserver l'autonomie
- Prévenir les chutes, la perte de mémoire
- Promouvoir l'activité physique
- **Repérer et prévenir les fragilités**
- Prévention graduée
- Prévention personnalisée
- **Anticiper**
- Éducation au bien vieillir
- Santé au travail
- Des acteurs multiples coordonnés
- Rôle des régimes de retraite, de la protection sociale complémentaire (centres de prévention Agirc-Arrco…)
- Maintenir le lien social
- Prévenir l'isolement (Monalisa)
- Programme national de prévention du suicide des âgés
- Bon usage du médicament
- Bonnes pratiques de nutrition
- Accès aux soins dentaires
- Care management
- Accompagner la fin de carrière
- Passage accompagné à la retraite (Cnav)

ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

- **Aider et accompagner sur l'ensemble du territoire**
- Lutter contre la mortalité précoce
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales face à la santé et à l'autonomie**
- Traiter les disparités entre départements
- Économie résidentielle
- Migration des seniors
- Lutter contre les déserts médicaux
- **Accessibilité des bâtiments, des transports, de la voirie**
- Offre de soins de proximité
- Intégrer le vieillissement dans l'urbanisme, les équipements, les transports
- Des villes amies des aînés
- Initiatives contre l'isolement
- Améliorer l'offre sociale et médicosociale sur le territoire
- Stratégie nationale de santé
- Pacte territoire santé

COORDINATION DES ACTEURS, ADAPTATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

- **Les conférences des financeurs**
- Partenariats
- Expérimentation des Paerpa (parcours de santé des aînés)
- Éviter les ruptures dans les parcours des personnes âgées
- Lien domicile/établissement
- Hospitalisation à domicile
- Mieux répartir l'offre de soins
- Réduire le recours aux urgences
- **Décloisonner les secteurs sanitaire, médicosocial et social**
- Les maisons départementales de l'autonomie : quel rôle, demain, sur le territoire ?
- Transversalité
- Intégration des réponses d'aide et de soin
- **Repérer et prévenir les fragilités**
- Simplifier les parcours
- Parcours d'autonomie personnalisés
- MAIA
- Médecine de parcours

DROITS DES SENIORS

- Respecter les droits et la dignité des âgés
- Liberté de choix
- Liberté d'aller et venir en établissement
- Lutter contre les exclusions
- **Changer le regard sur le vieillissement**
- **Lutter contre les discriminations liées à l'âge** (3e critère après l'origine et le handicap)
- Rôle du Défenseur des droits
- **Approche commune perte d'autonomie/barrière de l'âge (60 ans) pour l'accès aux droits**
- Sécurité financière
- Convergence personnes âgées/personnes handicapées
- Engagement familial, civique et solidaire des âgés
- Droit à la mobilité
- Universités du temps libre
- Expression du consentement

INFORMATION CLAIRE ET ACCESSIBLE

- **Informations pratiques**
- **Atteindre les personnes fragiles et isolées**
- **Favoriser l'accès à l'information**
- **Informer sur les structures** (adresses à proximité du logement, horaires) **et les aides**
- **Assurer l'accès aux droits**
- Informer sur le coût de la perte d'autonomie
- Plates-formes d'entraide, réseaux sociaux
- Portails d'information

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE
SILVER ÉCONOMIE
OBJETS CONNECTÉS

- **Le numérique pour les personnes fragiles, en perte d'autonomie, en situation de handicap**
- **La politique de l'autonomie à l'ère numérique**
- Quel modèle économique pour la Silver Économie ?
- 300 000 nouveaux emplois
- Soutenir l'innovation
- Solvabiliser la demande
- Télémédecine et télé-expertise
- Domotique
- **Des solutions pour rester à domicile**
- Un label Silver Économie
- Traitement des données
- Confidentialité
- **Accès de tous au numérique**
- Maintien du lien humain
- Formations aux objets connectés et à la Silver Économie
- Numérique et bien vieillir
- Numérique et data
- **Accès aux aides techniques**
- Robotique
- Un marché de 900 millions de seniors dans le monde
- Consolider la filière
- Numérique et mutualisation
- Silver valley
- Pôles de compétitivité
- Silver régions

COHÉSION
INTERGÉNÉRATIONNELLE

- **Toutes les générations concernées**
- **Liens intergénérationnels et protection sociale**
- **Les jeunes : acteurs ou spectateurs de la révolution démographique ?**
- Les jeunes et la protection sociale (niveau de vie, pauvreté)
- Accès des jeunes à l'emploi et au logement
- Flux et dialogue intergénérationnels
- **Bien vieillir et vivre ensemble**
- Résidences intergénérationnelles
- Urbanisme intergénérationnel
- **Cohabitation intergénérationnelle**
- Journée nationale de la solidarité intergénérationnelle
- Nouveaux liens sociaux

L'OCIRP
en quelques mots

Organisateur du Débat Autonomie, l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), assureur à vocation sociale, protège la famille face aux risques de la vie (veuvage, orphelinage, handicap et perte d'autonomie).

L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,3 million d'entreprises adhérentes relevant de 120 branches professionnelles.

Dans le cadre de la garantie OCIRP DÉPENDANCE, en cas de perte d'autonomie, le salarié aidé et/ou l'aidant bénéficient d'une rente et d'un accompagnement social spécifique. L'aide aux aidants est assurée par un service d'information générale et de prévention, un conseil pour la constitution du dossier et une assistance à la recherche de structures spécialisées. L'aide porte également sur la recherche de prestataires en cas de dépendance (adaptation du domicile, services d'assistance, télésurveillance) et sur l'accompagnement à l'aménagement du logement.

Le livret *OCIRP Aidants, Dépendance, Autonomie : démarches et droits* apporte des réponses concrètes aux besoins des familles.

L'OCIRP s'engage aussi à travers :

- **son association Dialogue & Solidarité**, fondée en 2004, qui offre un accompagnement spécifique aux veuves et veufs, dans la continuité de la garantie veuvage de l'OCIRP ;
- **la Fondation d'entreprise OCIRP** « Au cœur de la famille », créée en 2009 qui se préoccupe plus particulièrement d'une population méconnue aujourd'hui en France, les orphelins ;
- **le Prix Acteurs Économiques & Handicap,** qui valorise depuis 2008 les actions innovantes en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion dans la société.

Pour en savoir plus : ocirp.fr

OCIRP
unis par excellence

LE 8e DÉBAT AUTONOMIE A ÉTÉ ORGANISÉ PAR L'OCIRP AVEC LE CONCOURS ACTIF DES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE ET DE LA MUTUALITÉ

OCIRP
unis par excellence

EN PARTENARIAT AVEC

AG2R LA MONDIALE · Humanis · KLÉSIA · malakoff médéric · MUTEX · PRO BTP GROUPE

PARTENAIRES MÉDIAS

france info · Le Monde · LCP

LE BAROMÈTRE AUTONOMIE OCIRP

est réalisé en partenariat
avec France Info et Le Monde
avec MOLITOR CONSULT

REMERCIEMENTS

à Radio France et à ses équipes pour accueillir le Débat Autonomie
dans l'enceinte du Studio 104 – Olivier Messiaen de la Maison de la Radio

aux équipes de l'OCIRP,

à Luc Tesson, illustrateur,

au journal *Les Echos*,

à **LA SUITE** & **CO**, agence de communication,

à M-Art Factory,

à Claire Fauvaud et Élise Allard, interprètes en langue des signes,

à tous nos partenaires pour leur aide dans la construction du 8e Débat OCIRP Autonomie.